



## Autopsies

---

Etiquette d'identification du patient :

Si vous souhaitez vous opposer à une éventuelle autopsie médicale, vous pouvez remplir le document ci-dessous. Merci de le remettre de préférence à l'accueil central ou au médecin qui vous prend en charge au CHU-Brugmann.

Cette opposition sera consignée dans votre dossier patient et produira ses effets aussi longtemps que vous n'aurez pas exprimé d'opinion contraire.

Soucieux d'améliorer la qualité des soins, le CHU-Brugmann promeut la réalisation d'autopsies médicales. Il pourrait être amené à pratiquer une autopsie si malheureusement une évolution défavorable de l'état de santé du patient menait à un décès. Il est question ici d'une autopsie médico-scientifique visant à mieux comprendre les causes du décès.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le service d'admission qui vous orientera vers le service compétent.

Admission Horta : 02/477.20.17 ou [backoffice.admissions@chu-brugmann.be](mailto:backoffice.admissions@chu-brugmann.be)

Admission Brien : 02/477.94.72 ou [backoffice.admissions@chu-brugmann.be](mailto:backoffice.admissions@chu-brugmann.be)

Admission Reine Astrid : 02/477.21.12

## Opposition à une autopsie

---

Je soussigné(e) (nom et prénom du patient), \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Déclare m'opposer à la pratique d'autopsie en cas de décès.

Fait à Bruxelles, le \_\_\_\_\_

Signature (nom et prénom du patient, avec n° de registre national), \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_